

MOTION ÉQUIPES DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE (ESP)

Les Equipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP) sont chargées de la réalisation des missions extérieures de prise en charge des détenus, de la sécurisation des unités hospitalières et de la sécurisation, intérieure et périmétrique, des établissements pénitentiaires.

Depuis 2010, l'**UFAP UNSa Justice** dénonce la mise en œuvre du transfert de charges entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice. A l'origine, seulement 800 emplois étaient octroyés pour la reprise des extractions judiciaires quand certains rapports en préconisaient 3000.

L'**UFAP UNSa Justice** poursuit son objectif de renforcer les conditions d'exécution des missions extérieures et de sécurisation par l'octroi de moyens humains et matériels supplémentaires et de dispositions législatives adaptées pour donner aux équipes de sécurité pénitentiaire des pouvoirs et des moyens d'intervention plus efficaces.

S'agissant de la **gestion des ressources humaines**, l'**UFAP UNSa Justice** exige :

- Un recalibrage des effectifs basé sur le ratio emplois/missions réelles et activité judiciaire
- La présence d'un gestionnaire RH au sein de chaque base PREJ à partir d'un effectif de 15 agents et la désignation d'un référent RH en deçà
- L'affichage du planning conformément à la réglementation
- La création d'un délai de prévenance pour tout changement majeur de service
- L'application et la révision de la charte des temps de 2014 pour les agents PREJ
- Le respect des 11h de repos obligatoires entre deux vacations
- La mise en œuvre d'une relève systématique après 12h de mission
- Une flexibilité et une autonomie dans l'organisation des congés annuels, dans l'utilisation des récupérations d'heures supplémentaires (RHS), du compte épargne temps et dans les changements de service entre agents afin d'équilibrer vie professionnelle et vie privée
- Le paiement et/ou la récupération, au choix des agents, des heures supplémentaires
- La mutualisation des moyens ESP sur les missions longue distance et notamment en inter région

Sur le **sujet indemnitaire**, l'**UFAP UNSa Justice** demande à la création d'une indemnité forfaitaire de nuitée.

Concernant la **formation initiale et continue des ESP**, l'**UFAP UNSa Justice** revendique :

- Une formation initiale étoffée pour acquérir les compétences de base, intégrant un stage de mise en situation avant la prise de fonction
- Une formation continue comprenant :
 - Un socle commun de formation ESP de 5 jours pour solidifier les compétences acquises
 - Un 1.5 jour/trimestre pour maintenir et développer les compétences
- L'intégration de la formation continue des agents ESP au planning prévisionnel annuel afin de leur garantir un niveau de formation adapté à leurs missions
- Un temps réservé à la cohésion d'équipe afin de développer et entretenir l'esprit de groupe au sein de chaque ESP

Concernant la **sécurité des agents ESP** et la sécurisation de leurs missions, **l'UFAP UNSa Justice** exige :

- Le déploiement d'armes longues et d'épaule afin de répondre aux éventuelles attaques extérieures
- Un renouvellement plus fréquent de la dotation en matériels et en armements, ainsi que la participation des agents ESP dans les choix effectués
- La dotation de caméra-piéton adaptée aux missions en termes d'ergonomie et d'autonomie des batteries
- La dotation d'un bouclier d'intervention par véhicule pour les interventions en juridiction ou dans les chambres sécurisées des hôpitaux
- Le déploiement systématique du pistolet à impulsions électriques
- La dotation d'un aérosol de défense grande capacité et de son étui
- La dotation individuelle d'un gilet pare-balle, permettant l'ajout de plaques additionnelles
- La dotation d'un gilet pare-balle à port discret pour les missions en civil
- L'accès à l'application GENESIS pour tous les agents ESP
- Un moyen d'alerte efficace intégré aux véhicules permettant une mise en relation avec la police ou la gendarmerie de proximité
- La sécurisation des tribunaux par la mise en place de SAS véhicule automatisés et dotés de radio commande à destination des équipages pénitentiaires
- La création, au sein des juridictions, de circuits internes sécurisés et la création de geôles sécurisées sans contact avec le public et la présentation des détenus dans des box sécurisés
- La mise en place de bornes WIFI ou d'antennes relais dans l'ensemble des juridictions permettant aux escortes de pouvoir communiquer via les outils mis à leur disposition
- La fiabilisation du système SAGEO
- Un accès véhicule réservé en milieu hospitalier, un accès pédestre sécurisé, la mise en place de chambres sécurisées et de box d'attente dédiés non accessibles au public
- La fin du recours au chauffeur relevant de la gestion mixte
- Le développement de la visioconférence et de la télémedecine afin de réduire le nombre d'extractions
- La fouille intégrale systématique du détenu dès lors qu'il quitte l'établissement
- L'arrêt de l'annonce des extractions aux détenus afin de garantir la sécurité des escortes

Plus spécifiquement pour les missions d'extractions judiciaires et médicales, de sorties sous escorte, de translations judiciaires et de transferts administratifs et internationaux, **l'UFAP UNSa Justice** revendique :

- La fin immédiate des transports de détenus à seulement 2 agents
- Le renforcement automatique des différents équipages ESP par les forces de sécurité intérieure ou les équipes régionales d'intervention et de sécurité à partir du niveau 4 d'escorte
- Une meilleure évaluation des niveaux d'escorte par un profilage au plus proche de l'extraction des détenus

- Un paramétrage du logiciel ROMEO contraignant les magistrats à planifier leurs audiences sur les créneaux horaires libres et sur lesquels des équipages sont disponibles
- La création d'un support interministériel informatisé permettant de connaître les conditions d'interpellation, le déroulement de la garde à vue, les antécédents judiciaires et les observations Quartier Arrivant afin de mieux définir le niveau de prise en charge, notamment lors des présentations en comparution immédiate
- L'arrêt immédiat des missions dites de « liaison » consistant à envoyer un agent seul rejoindre un autre équipage
- Un calibrage adapté des effectifs dans le cadre de présentations multiples, en faisant le distinguo entre transport avec dépose et transport avec présentation
- Le chef d'escorte décide de la tenue la plus adaptée à la réalisation de la mission

Ainsi dans le cadre des autorisations de sortie sous escorte, des missions en avion, en train, des mandats d'amener et plus largement des missions longues en dehors de l'inter région d'origine, **L'UFAP UNSa Justice**, pour des raisons évidentes de sécurité et de discrétion, revendique que celles-ci soient réalisées en civil.

Pour les mêmes motifs, notre organisation syndicale exige également la banalisation de l'ensemble du parc automobile pénitentiaire. De plus, ces véhicules banalisés doivent être diversifiés dans le choix des marques et modèles afin de rendre leur identification plus difficile, sans oublier la grande nécessité d'une motorisation et d'un type de véhicule adaptés aux missions et facilitant la fuite en cas d'attaque.

Afin de garantir la fluidité de circulation des véhicules ESP, **L'UFAP UNSa Justice** réclame qu'ils soient munis de feux lumineux pénétrant à l'avant et à l'arrière ainsi que d'un gyrophare amovible « goutte d'eau ».

Les véhicules pénitentiaires font régulièrement l'objet d'intimidation ou d'hostilité sur la voie publique. **L'UFAP UNSa Justice** demande le déploiement de matériel type « Dashcam » afin de permettre des poursuites judiciaires.

L'UFAP UNSa Justice sollicite la mise en place de contrat d'entretien des véhicules adapté à leur utilisation quotidienne et exige la mise à disposition de véhicules équipés d'une protection balistique.